

Contrat apporteur d'affaires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société SANDRA BERTIER COURTAGE, au capital de 30 000 euros, ayant son siège social CENTRE D AFFAIRE, 27300 BERNAY, représentée par M(me) DELAUMEY STEPHANE, son REPRESANTANT LOCAL DE DEPARTEMENT DE PYREMECS ATLANTIQUES

D'UNE PART,

Ci-après la "Société", SAU LANGEVIN

Représenté par Ac Dean Clarck LANGEVINT

, né le 18/10/1963 de nationalité Toncin de Memeurant 160 Chemin de Houte 40300 LABART

D'AUTRE PART,

Ci-après le représentant local de SANDRA BERTHIER COURTAGE.

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

SANDRA BERTHIER COURTAGE a pour objet principal de mettre en relation des Particuliers ou entreprises intéressés par des prestations de travaux tels que construction, rénovation, réhabilitation avec des professionnels du bâtiment.

Sa mission consiste à trouver au sein du réseau SANDRA BERTHIER COURTAGE un ou plusieurs Prestataires susceptibles de répondre à la demande du Client désireux de faire réaliser des travaux immobiliers et exploite à ce titre des activités de COURTIER en travaux, essentiellement sur les territoires de FRANCE où elle commercialise les produits et services.

Le représentant local de SANDRA BERTHIER COURTAGE qui est spécialisé dans LE COURTAGE EN TRAVAUX se limite ainsi à mettre en relation le Porteur du Projet et l'(les) Entreprise(s) intervenante(s) et à faire les meilleurs efforts pour faciliter et faire aboutir la signature de tout contrat (ou devis) entre ces derniers et dispose, de ce fait, de compétences et d'un réseau relationnel spécifique dans le domaine d'activités de la Société a proposé à celle-ci ses services en matière de recherche et de présentation de clientèle, et a souhaité, percevoir, à ce titre, une remunération spécifique d'apporteur d'affaires, ce qui a été accepté par la Société.

Les parties se sont donc rapprochées, afin d'arrêter et de formaliser aux termes de la présente convention d'apporteur d'affaires, les conditions et modalités de leurs accords.







services@tousrenov.fr



ARTICLE 13 -ELECTION DE DOMICILE

Pour les besoins des présentes, les parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.

Fait à LAGATIV

Le 24 01 2016

Lu et approuvée (écrite a la main)

Signature de représentant local

signature société

Delaura

En 2 exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

